

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 24/04/2017.

Séance ouverte à 19h22' sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; M./Dhr. Smahi, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, MM./HH. Disli, Muradyan, Mouhssin, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mme./Mw. Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : M./Dhr. Clerckx, Mmes/Mev. Laaraj, Dagyarani, M./Dhr. Ozdemir, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenabeele.

Par tirage au sort, M. Smahi est le premier à voter en cas de vote.

*M. Roekens souhaite ajouter une question d'actualité au sujet de la place Houwaert.
M. le Président propose que celle-ci rejoigne la question de M. Mouhssin.*

1. Communication. Mededeling.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2017 ; approbation. Proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad van 27 maart 2017 ; goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 27.03.2017.

Approuvé - Aangenomen

3. Règlement-redevance pour les services techniques rendus par la commune; renouvellement. Vergoedingsreglement voor de technische diensten geleverd door de gemeente ; hernieuwing.

Approuvé - Aangenomen

4. Convention entre la Commune et la Zone de Police relative au subsidie ex-contrat de sécurité et de société ; modification. Overeenkomst tussen de Gemeente en de Politiezone met betrekking op de toelagen van de voormalige veiligheids- en samenlevingscontracten ; wijziging.

Approuvé - Aangenomen

5. Convention 2016 entre la commune et le Forum belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine. Overeenkomst 2016 tussen de gemeente en het Belgisch Forum voor de Preventie en Veiligheid in de Steden.

Approuvé - Aangenomen

6. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3, 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

M. Roekens : Je me demande pourquoi un entrepreneur n'a pas encore été désigné pour le local de quartier prévu rue du Vallon.

M. le Président : Pour les deux sociétés, lorsque l'on lit les considérants, on observe des irrégularités. L'une des sociétés dépasse le montant du marché de 74 % et l'offre de l'autre est irrégulière.

Pris pour information - Voor kennisneming.

7. Budget 2017; investissements extraordinaires ; emprunts communaux : fixation du mode de passation et des conditions du marché. Begroting 2017 ; buitengewone investeringen; gemeenteleningen : vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht.

Approuvé - Aangenomen

8. Protocole de coopération entre la Commune et la Municipalité d'Aizaria (Palestine) ; approbation. Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente en de Gemeente Aizaria (Palestinië) ; goedkeuring.

Madame Genot : Qu'allons-nous exactement apporter ?

M. Jassin : La convention est très large, ce qui nous permettra un champ d'action très large. La priorité pour Saint-Josse est l'action sociale. C'est ce que nous mettons en avant lors d'opérations de coopération internationale. Nous attendons également que les autorités locales nous fassent part de leurs souhaits et des secteurs pour lesquels elles souhaiteraient une collaboration.

Madame Genot : Nous soutenons bien entendu le projet. Notre clé de lecture pour le futur sera de vérifier que, lorsque nous sommes subsidiés afin de réaliser une coopération, une part maximale du budget aille effectivement au projet sur place et un minimum pour les opérations et autres missions.

M. le Président : J'ajouterai que la commune est partenaire avec les communes d'Ixelles et de Molenbeek de la plate-forme de solidarité et de soutien avec la Palestine. Nous en tenons la vice-présidence et des entités wallonnes nous ont rejoint.

Approuvé - Aangenomen

9. Complexe sportif Nelson Mandela : travaux de rénovation et de mise en conformité ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert ; estimation de 830.290,09 € TVAC. Sportcomplex « Nelson Mandela », renovatiewerken en conformiteitstelling ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Open offerteaanvraag ; raming van 830.290,09 € btw inbegrepen.

M. Roekens : J'apprécie l'ajout d'un accès via la rue Verte. Par le passé, il est apparu que la salle ne pouvait pas accueillir de tournois de foot car il manquait une trentaine de

centimètres.

M. le Président : Il s'agissait d'un souhait des habitants en 2000 au moment de la concertation avec ceux-ci : avoir une salle pour le quartier et non une salle pour des clubs sportifs qui permette d'accueillir des tournois. La salle a été construite avec des colonnades qui ont réduit l'espace de jeu mais qui ont été réfléchies comme tel. Elle a été conçue afin de ne pas être une salle réglementaire afin d'éviter la professionnalisation. C'est un choix qui a été fait à ce moment.

À aucun moment il n'a été souhaité avoir une salle réglementaire.

Madame Genot : Je me réjouis également du nouvel accès au parc à partir de la rue Verte, je pense néanmoins que lorsque ceci sera réalisé, il faudra s'occuper de ce parc.

M. le Président : La situation a été analysée et le Collège viendra avec une proposition.

M. Mouhssin : Comme vous savez, le groupe ECOLO plaide pour l'emploi d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour les grands projets. Je pense que si cela avait été le cas pour cette salle à l'époque, nous aurions évité les déboires que nous avons connus.

M. Jassin : Au niveau des travaux publics, je peux vous assurer que les techniciens présents sont de haute qualité. Deux ingénieurs architectes sont présents dans l'équipe. Je pense que celle-ci peut encadrer ce type de projet. Deux architectes viennent d'ailleurs de gonfler les rangs.

Approuvé - Aangenomen

10. Cimetière communal ; travaux de rénovation et d'extension ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert ; estimation de 1.675.058,76 € TVAC. Gemeentelijk kerkhof ; renovatie en uitbreidingswerken ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Open offerteaanvraag ; raming van 1.675.058,76 € btw inbegrepen.

M. le Président : Il s'agit là d'un projet important qui traduit le souhait de Saint-Josse de s'occuper de son cimetière de manière consciencieuse. L'idée est aussi de porter attention aux espaces jusqu'à présent non investis.

M. Roekens : J'observe que vous souhaitez financer ce projet avec les moyens du FRBTC, si ces moyens ne devaient pas être obtenus, le feriez-vous sur fonds propres ?

M. le Président : Oui, mais il est important d'essayer d'obtenir ces financements.

Approuvé – Aangenomen

M./Dhr. Muradyan entre en séance / treedt in zitting.

11. Lycée Guy Cudell - travaux de rénovation et d'aménagement : phase 1 ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert ; estimation de 860.208,29 € TVAC. Guy Cudell Lyceum - renovatie- en inrichtingswerken : fase 1 ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Open offerteaanvraag ; raming van 860.208,29 € btw inbegrepen.

M. le Président : Il s'agit de travaux de rénovation et d'aménagement, de la phase une plus précisément. L'entrée du lycée sera notamment transformée, actuellement, elle débouche sur un escalier !

M. Roekens : Dans les travaux, un point concerne la gestion des accès. Comment cela va-t-il être réalisé ? Y aura-t-il des badges ?

M. le Président : La réflexion est en cours et n'est pas simple. Il faut permettre à tout le monde d'accéder aux étages, d'accéder à la cour, aux bureaux, tout en essayant d'améliorer l'accueil pour le public et les jeunes.

Nous avons également demandé au niveau de l'autorité d'avoir une certaine discrétion. Nous ne souhaitons pas d'interaction entre l'extérieur et l'intérieur de l'enceinte scolaire.

M. Mouhssin : On donne l'impression aujourd'hui que l'on est actif. On a pourtant laissé ce lycée dans un état relativement pitoyable. Je lirai un passage du rapport : « diagnostique d'établissement, expérience pilote lycée Guy Cudell », ceci permet de comprendre pourquoi nos élèves, parfois, dans ce lycée, se sentent mal.

M. Mouhssin lit un extrait.

"Le chef d'établissement présente l'infrastructure comme un point fort de son école, « c'est une belle école ». Bien que l'architecture de l'aile la plus récente soit globalement avenante, l'équipe des inspecteurs constate cependant que les bâtiments sont peu entretenus. De plus, ils n'offrent pas pour les élèves, hormis les classes de cours, de lieux d'étude ou de détente, de bibliothèque, de cantine scolaire... L'ancienne salle d'étude a été transformée en salle de réunion. Un local est toutefois mis à disposition pour un repas « tartines ». La cour de récréation présente une partie couverte. Le plafond est partiellement démonté et accueille des pigeons avec les inconvénients que cela comporte. Les toilettes des élèves ne nous ont pas été ouvertes... Une visite ultérieure nous a toutefois permis de constater leur état déplorable, incompatible avec l'hygiène et l'intimité la plus élémentaire (défaut d'éclairage, portes qui ne ferment pas, cuvettes métalliques cabossées, absence de planche et de papier, propreté douteuse...)."

Oui, M. le Bourgmestre, nous mettons des moyens. Mais avoir laissé des élèves dans cette situation, pendant des années, est scandaleux et je comprends mieux pourquoi il y a des dysfonctionnements dans ce lycée.

M. Medhoun : Je souhaite souligner que nous avons là un beau train de travaux pour un montant de 3,3 millions répartis sur trois outils importants de la commune. Je me réjouis également d'entendre l'échevin en charge de la question nous assurer que le *staff* de la commune pourra bien suivre ces chantiers. Il ne suffit pas de lancer les marchés, encore faut-il pouvoir les suivre.

M. le Président : J'ajouterai qu'en plus des deux architectes, un contrôleur des travaux rejoint également nos rangs.

M. Mouhssin : Je me demande si une série de travaux qui me semblent urgents, comme ceux liés aux toilettes etc. ne pourraient pas être réalisés rapidement avant d'attendre les grands chantiers ?

M. le Président : Des travaux ont déjà été réalisés.

Approuvé - Aangenomen

12. Règlement relatif aux demandes de travaux d'embellissement et de confort des logements communaux ; avenant. Reglement betreffende de aanvragen tot verfraaiings- en comfortwerken van de gemeentelijke woningen ; aanhangsel.

M. Balsat : Je salue le geste mais je pense qu'il y a lieu de le nuancer. Je regrette que nous n'ayons pas tenu une commission, je suis interpellé par cet avenant, deux points m'interpellent.

- Article 4 : il y est question de baux de 9 ans alors que les nouveaux baux sont de 3 ans, ceci limitera singulièrement le nombre de personnes éligibles.
- Il est également précisé que le locataire ne doit pas se trouver dans une situation de composition de ménage non adaptée à la taille du logement qu'il occupe. Dans nos logements communaux et sociaux, nous avons pléthore de locataires qui ne rentrent plus dans les conditions de taille.

Pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes ayant fait la demande et le nombre d'entre elles l'ayant obtenue ?

M. Boikete : L'idée est de mettre un cadre à des choses qui se faisaient par le passé. Il arrivait que des locataires effectuent des travaux puis demandent à l'administration des remboursements. L'administration traitait cela au cas par cas, avec, parfois, des situations conflictuelles.

Lorsque l'on fait des travaux dans un bien, c'est pour y demeurer, c'est pour cela que l'on a mis cette notion d'un bail longue durée.

La seconde idée est de soutenir ceux qui sont dans des situations administratives régulières. On ne va pas soutenir une famille qui est en sous-occupation.

La troisième idée est d'être en ordre de paiement, cela n'a aucun sens de donner une aide financière à quelqu'un qui va investir dans du mobilier alors qu'il ne paye pas son loyer correctement.

Ce règlement a été adopté en 2016 et a été transmis à l'ensemble des locataires. Des locataires ont été trouver l'administration et ont rapporté avoir déjà réalisé des travaux. Je pense qu'il y avait 5 ou 6 cas. Sur base de cela et afin de donner un cadre clair, nous proposons cette adaptation du règlement afin de permettre à ces familles de se régulariser.

M. Balsat : Je suis d'accord avec vous sur la cohérence et le bien fondé de cet article 4. Ma question porte sur la longueur des baux, il me semble que ces derniers temps, nous renouvelons en baux de 3 ans, *de facto*, on empêchera ces gens d'effectuer des travaux. Je comprends que l'on pénalise la sous-occupation, mais il me semble étrange de pénaliser les personnes en sur-occupation. Celles-ci devront peut-être attendre plusieurs années avant qu'un appartement adéquat ne se libère et pouvoir être

transférées, il s'agit d'une double peine en quelque sorte.

M. le Président : Je pense que la réflexion est utile. Pourrait-on effectuer une évaluation de la mesure après une année de fonctionnement et reprendre ce débat à ce moment là ? Je trouve que les propositions font sens.

M. Boïkete : Par rapport aux sur-occupations, nous avons observé une dizaine de cas dans chaque catégorie. Ceci s'explique notamment car les familles emménagent puis la vie modifie leur composition de ménage et mène à une sur-occupation. Nous avons effectué un travail sur ces cas et avons modifié le règlement afin qu'elles soient prioritaires lorsque un logement adapté se libère. Suite à cette mesure, le nombre de sur-occupation diminue. Nous ne souhaitons pas pousser une famille à investir dans un logement qu'elle serait ensuite appelée à quitter car un logement plus adéquat serait disponible.

M. Balsat : Je demanderai le vote, vous n'êtes pas sans savoir qu'un bail de 9 ans, à son terme et sans action de la part des parties, est automatiquement transformé en bail de 3 ans tacitement reconductible. Cette partie de l'article 4 me pose un réel problème, je pense que l'on exclura inutilement de la mesure toute une série de locataires.

Madame Genot : Je m'inquiète que la mesure ne favorise nos locataires capables. Certains locataires ne seront pas à même d'engager de telles démarches ou d'avancer les fonds avant remboursement par la commune. Je pense que cet élément devrait être pris en compte dans l'évaluation de la mesure qui nous sera présentée dans un an.

M. le Président : Ces personnes fréquentent généralement nos centres de jour et sont suivies par la maison de la famille. C'est une attention qui doit être rappelée, vous avez raison. Nous ne souhaitons pas avoir une mesure qui ne profite qu'à certains locataires.

Le point est porté au vote et adopté avec 20 votes favorables et 2 abstentions.

Ont voté pour : Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïkete, Béatrice Meulemans, Emir Kir.

Se sont abstenus : Messieurs Balsat et Mouhssin.

Suivent les justifications d'abstention.

M. Balsat : Je vérifierai dans les archives mon vote lors de l'adoption du règlement en lui-même, le délai de 9 ans ne faisant de fait pas partie de cet avenant.

M. Mouhssin : Je m'abstiens suite au délai (2 ans), fixé sur base de locataires que vous avez rencontrés. Ce délai me semble court.

13. Logements situés dans un immeuble sis rue de Liedekerke, 69, e/c; catégorie Contrat de quartier "Liedekerke" ; fixation des loyers. Woningen in een gebouw gelegen Liedekerkestraat 69, e/c ; categorie Wijkcontract "Liedekerke" ; vaststelling van de huurprijzen.

Approuvé - Aangenomen

M./Dhr. Yildiz quitte la séance / verlaat de zitting.

14. Consultation Populaire ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Le 29 janvier 2017, j'ai fait parvenir un mail au secrétaire communal afin de faire savoir que je souhaitais organiser une consultation populaire sur la question de la mise en place d'un site pour l'organisation de l'aïd el kébir.

Je souhaitais savoir si cette question est une matière visée dans un des articles 117, 118, 119, 121, 122 et 135, par. 2. ?

Le 10 février, j'ai eu la réponse suivante "Nous avons bien reçu votre demande. Afin de pouvoir vous répondre, nous avons demandé un avis juridique à Brulocalis."

Je souhaiterais savoir si vous avez eu une réponse ?

M. le Président : Nous vous avons entretemps transmis la réponse de Brulocalis.

M. Mouhssin : Cette expérience de consultation populaire par un citoyen est intéressante. Elle souligne qu'un article de loi peut sembler très clair : il est possible de réaliser une consultation populaire, il est nécessaire de disposer d'un document et il y a lieu de s'assurer que la question peut être posée dans le cadre d'une consultation populaire.

Obtenir le document m'a pris 9 mois. Seconde étape, savoir si la question est recevable, réunir 3.000 signatures n'étant pas une mince affaire. J'ai à ce titre envoyé une demande à la commune. Je remercie le secrétaire communal pour sa réponse, malheureusement, celle-ci est « peut-être oui, peut-être non ». Je souhaiterais une réponse claire, le citoyen ne disposant pas obligatoirement d'une armada de juristes et de constitutionalistes à sa solde.

M. le Président : Vous avez reçu l'avis de Brulocalis. On y parle d'une compétence relevant de la Région, qu'il s'agisse du permis d'environnement ou du bien-être animal, Brulocalis dit dans son avis : "l'installation d'un abattoir relève de la compétence régionale à deux points de vue. D'une part, il s'agit d'une installation qui nécessite un permis d'environnement et d'autre part, la Région est compétente pour la dimension bien-être animal." Ceci est dit tout au début.

Tant la Flandre que la Wallonie traitent actuellement de cette question. Du côté bruxellois, la secrétaire d'État qui est chargée de la question a également pris position. Nous ne sommes pas dans un débat inexistant au niveau national, les instances régionales traitant actuellement de la question.

Par rapport à votre question, notre analyse est claire, nous considérons que cette affaire relève d'abord et avant tout des Régions —dans la mesure où elles possèdent la compétence dans ces matières (environnemental et bien être animal)— et ensuite du fédéral qui donne une autorisation à une entité locale ou un acteur privé.

Notre lecture est celle-ci.

M. Mouhssin : Il s'agit là d'une lecture partielle de l'avis qui a été donné par le responsable du service d'étude de Brulocalis.

M. le Président : Il y a un élément additionnel : on vous demande aujourd'hui de

répondre au cahier des charges actuel : faire des abattoirs temporaires avec étourdissement.

M. Mouhssin : Sur l'article 135, il semble évident de mon point de vue, et je souhaiterais obtenir une réponse claire. Pour ce qui est de l'ordre public, il est défendable. "Si votre commune a eu des problèmes dans le passé suite à des abattages clandestins." Or, on le sait très bien, si la Région n'organise rien et que la commune n'organise rien non plus, l'abattage clandestin risque de se produire. Qu'elle décide, pour des considérants d'ordre public d'organiser un abattoir temporaire est acceptable. Du point de vue de l'ordre public et de l'intérêt communal, ces éléments sont rencontrés.

Je regrette que vous ne vous appuyez pas sur ces deux éléments et ne disiez : "M. Mouhssin, oui, c'est possible, au point de vue de l'ordre public" et ne lanciez une consultation populaire.

Maintenant, si vous me dites, non, une consultation populaire sur ce sujet ne peut pas être faite, dites-le moi clairement afin que je puisse faire un recours.

M. le Président : Dans le même avis, au sujet des abattoirs temporaires, l'avis de Brulocalis est clair en la matière. Brulocalis dit notamment : un règlement européen est venu perturber cette façon de faire, à savoir, des abattoirs temporaires sans étourdissement. En effet, dans les grandes lignes, selon ce règlement, l'abattage sans étourdissement ne peut être effectué qu'au sein d'abattoirs agréés et qu'un abattoir temporaire tel que les communes l'organisaient ne répond pas aux critères d'agrément. Dès lors, l'année passée, la Région bruxelloise s'est chargée d'organiser un abattoir modulaire constitué de modules durs assemblés pour répondre au règlement et a permis l'abattage de moutons à l'occasion de la fête. Cela a permis aux personnes de confession musulmane de pouvoir abattre leurs moutons sans étourdissement en toute légalité. Vu l'échec de cette initiative et le faible nombre de personnes inscrites, la Région bruxelloise n'organisera plus la fête du sacrifice. Si une commune souhaite mettre en place une structure permettant l'abattage sans étourdissement, une demande d'agrément doit être introduite auprès de l'AFSCA. C'est cet organisme qui contrôlera les installations et délivrera ou non un agrément. Toutefois, si une commune souhaite néanmoins installer des sites temporaires, les animaux devront être abattus avec étourdissement préalable. Dans ce cas, une demande d'agrément doit être introduite auprès de Bruxelles environnement au département du bien être animal.

Lorsque vous lisez la conclusion, que vous avez lue tout à l'heure, vous devez la lire à l'aune de ce que dit l'avis juridique. L'avis juridique dit ici : une marge de manœuvre est laissée aux communes à condition bien évidemment de respecter cette réglementation de niveau supérieur. À savoir, si vous souhaitez un abattoir temporaire, cela doit se faire avec étourdissement.

M. Mouhssin : Je n'ai pas la même lecture : "si une commune souhaite mettre en place une structure permettant l'abattage sans étourdissement, une demande d'agrément doit être introduite auprès de l'AFSCA". La note juridique parle bien d'une structure...

M. le Président : "Toutefois, si une commune souhaite néanmoins installer des sites temporaires, les animaux devront être abattus avec étourdissement préalable."

M. Mouhssin : Ce que je vous dit, ce que je souhaite, c'est de mettre en place une structure permettant l'abattage sans étourdissement, c'est-à-dire un abattoir. Je pense

que là où il y a confusion, M. le Bourgmestre, c'est qu'à part la commune d'Anderlecht, toutes les autres communes n'ont jamais mis en place un abattoir.

M. le Président : À Anderlecht il ne s'agit pas de la commune mais d'un opérateur privé.

M. Mouhssin : Lorsque la commune de Schaerbeek organisait un abattage, elle ne mettait pas en place un abattoir mais un lieu d'abattage. Ce que demande la directive européenne, c'est que pour les mises à mort sans étourdissement, cela se fasse dans un abattoir. Et un abattoir est défini dans la législation fédérale et nécessite un agrément de l'AFSCA. Donc, si demain la commune souhaite faire comme l'a fait Genk : un abattoir, et j'insiste sur le mot abattoir, je ne parle pas de lieu d'abattage, même pour une durée de trois jours, elle doit demander un agrément à l'AFSCA. Ce que je vous ai demandé au travers de mon courrier, ce n'est pas une note juridique, je vous ai demandé si ma demande de question pour une consultation populaire est recevable ou non.

M. le Président : Je propose de vous répondre par écrit.

15. Le Lycée Guy Cudell ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.(Complémentaire)

M. Mouhssin : Un diagnostique d'établissement du Lycée Guy Cudell a été fait par le Service général de l'Inspection. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une expérience pilote menée par la Communauté française.

- Pourriez-vous nous faire savoir à quelle date le rapport vous a été remis ?
- Pourriez-vous nous faire savoir si, suite à ce rapport, des mesures vont être prises ?

M. Boikete : Je souhaite d'abord préciser dans quel contexte ce diagnostique d'établissement a été réalisé.

Nous discutons actuellement de l'avenir de l'enseignement en Communauté française. Un outil est en débat depuis plusieurs mois si pas plusieurs années, il s'agit du fameux pacte d'excellence. Différents groupes de travail existent et remettent régulièrement des conclusions. Au fur et à mesure, les points sur lesquels les accords sont obtenus en groupe de travail font l'objet d'une transposition décrétable. Toute une série de dispositions du pacte d'excellence ont été transposées. Le premier gros paquet a été transposé en février 2016. Les mesures concernent les élèves, avec des mesures visant à pallier à la fin du redoublement par exemple. Il y a également des mesures prises par rapport aux enseignants, avec notamment des dispositifs d'accompagnement des nouveaux enseignants. Des heures supplémentaires sont également consacrées aux formations. Il y a également un volet savoir et compétences, cela concerne principalement l'enseignement maternel et la maîtrise des compétences langagières.

Il y a un quatrième volet : la gouvernance. La gouvernance des établissements, et, à ce titre, plusieurs mesures sont proposées dont le plan de pilotage qui sera effectif dans l'ensemble des établissements dès le premier septembre 2018.

Parallèlement à cela, il y a les dispositifs de rattrapage. Ceux-ci constituent le lien avec le diagnostique d'établissement. Ce sont des dispositifs réalisés pour des établissements présentant des écarts significatifs de performance.

La Communauté française a développé un outil, à partir de différents paramètres qu'elle agrège, qui lui permet de déterminer les établissements pour lesquels on constate des écarts significatifs de performance. Tout cela date de 2016 et sera d'application dès la rentrée 2018. Afin de s'assurer que ces dispositifs seront opérationnels et performants à la rentrée, la Communauté française a décidé de lancer un projet pilote. Douze établissements ont été sélectionnés, au sein des trois réseaux et le lycée Guy Cudell a été choisi par la Communauté française pour ce projet pilote.

Nous avons été contactés à ce sujet par la Communauté française le 15 septembre 2016, nous y avons répondu favorablement le 23 septembre. Nous avons considéré que ce diagnostic, tel qu'il nous a été présenté pouvait être un outil utile et performatif pour le lycée.

Toute une série de discussions préparatoires ont eu lieu entre l'administration et l'équipe de la DG inspection de la Communauté française.

La Communauté française a lancé son examen au mois d'octobre 2016, celui-ci s'est terminé en janvier 2017. Pendant cette période, les inspecteurs ont rencontré toute l'équipe éducative, les membres de l'administration mais également toutes les parties prenantes qui travaillent de près ou de loin avec le lycée, notamment le centre PMS.

Suite à cette enquête, la Communauté française nous a transmis le rapport en mars.

Ce rapport de synthèse a ensuite été présenté prioritairement à l'équipe éducative en séance plénière. Une présentation a été faite et un exemplaire a été remis à chaque membre de l'équipe éducative. À partir de là, des groupes de travail ont été mis en place au sein du lycée avec les enseignants afin d'essayer de répondre aux points d'attention soulevés par le diagnostic. Ce travail se poursuit actuellement au sein de l'établissement.

Ceci explique la forme, la procédure.

Par rapport au fond, comme vous l'avez souligné M. Mouhssin, nous essayons d'être transparents mais nous essayons également de permettre aux équipes de travailler de la manière la plus sereine possible.

Lorsque l'équipe de la Communauté française est venue présenter le rapport, une des objections qui ont été soulevées par les enseignants était de savoir si on les laisserait travailler en paix. Ils étaient inquiets que le rapport ne se retrouve le lendemain sur la place publique, comme ce fut le cas par le passé pour toute une série de rapports réalisés au sein du lycée. L'équipe des inspecteurs de la Communauté française a apporté une série de garanties dont une garantie décrétable : l'article 67/2 du décret-mission paragraphe 3 qui concerne les diagnostics d'établissements et le dispositif de rattrapage précise que cet outil est à l'usage exclusif et confidentiel de l'équipe éducative et de la direction du pouvoir organisateur concerné, des organes de concertation locale et des services du Gouvernement. Il ne peut faire l'objet d'aucune communication à des tiers à l'établissement scolaire sauf à l'organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs concernés ou dans les cas fixés par le Gouvernement. Les destinataires de ce document sont soumis à une obligation de confidentialité.

Voilà toute la difficulté que nous avons ici par rapport à ce diagnostic d'établissement et aux mesures qui seront ou qui ont déjà été prises afin d'y répondre.

Il y a effectivement un rapport et un dispositif de rattrapage qui sera réalisé, contenant toute une série de mesures que le P.O. va prendre ou a déjà prises.

Nous sommes tenus par le prescrit légal, et, dans un souci de préserver la sérénité du travail des équipes éducatives qui sont actuellement penchées sur ce document, je n'irai pas plus loin et n'en dirai pas plus aujourd'hui.

M. Mouhssin : Ma question portait sur le diagnostique. L'échevin a expliqué que le décret limitait la transmission de ce rapport à une série de personnes et d'instances dont le pouvoir organisateur. Il appert que le pouvoir organisateur est —et le Collège l'oublie souvent— le Conseil communal. Dès lors, lorsque vous communiquez un tel rapport, la priorité est de le communiquer au pouvoir organisateur.

Je n'irai pas plus loin, dans la mesure où le décret prévoit que nous ne communiquons pas les informations contenues dans le rapport. Ce qui ne m'empêchera pas de vous poser une série de questions, en m'appuyant sur ce document. Les éléments que l'on a dans ce document démontrent comment M. l'échevin, lorsque le nombre d'élèves diminue, met des stratégies en place afin de l'augmenter. Ces stratégies, à mon sens, posent question.

Je demande dès lors qu'une commission soit mise en place afin que le document nous soit transmis et que son contenu nous soit expliqué.

M. Boikete : Par rapport au lycée et de manière générale pour toutes les écoles, j'ai proposé lors d'un récent Conseil que l'on soumette à la rentrée avec un rapport d'activité.

M. le Président : Exactement, nous avons décidé lors du dernier Conseil de tenir des commissions réunies sur l'enseignement à la rentrée.

16. Réaménagement de la place Houwaert; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : La place a été "agrémentée" de tables et de bacs fixés au sol durant les vacances. De nombreux habitants et commerçants ont été surpris par ce réaménagement.

- Comment a été conçue l'élaboration de cet aménagement ?
- Pourriez-vous me faire savoir si une concertation a eu lieu avec les commerçants ?
- Pourriez-vous me faire savoir si une concertation a eu avec les habitants ?

M. Roekens : J'ai demandé et obtenu ce matin lecture des décisions du Collège. J'ai appris que le Collège souhaitait adapter le projet actuellement à l'enquête publique : réaménagement des voiries et construction d'un bassin d'orage sous la place Houwaert, bassin qui serait supprimé. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est exactement.

M. le Président : Dans le cadre du projet global, le bassin d'orage est une petite piscine avec du vert. Nous avons simplement demandé que ceux qui souhaitent installer ceci nettoient. Le bassin d'orage, c'est du vert. Il n'y a pas de bassin d'orage, il s'agit simplement d'eau. Les ingénieurs de la commune ont demandé d'où venait cette demande et quel en est le but. Nous avons obtenu comme réponse qu'il n'y avait pas de bassin d'orage à proprement parler. Dès lors, nous avons demandé que l'on reste dans l'épure du projet mais que l'on limite l'intervention au sol de cette piscine. De manière

générale, le projet est très ambitieux. Il a été initié en son temps dans le cadre du contrat de quartier Houwaert et concerne plusieurs rues. Nous avons pris la décision d'y ajouter des voies communales sur fonds propres afin de faire profiter l'ensemble du quartier. Les rues qui vont faire l'objet d'une intervention par la commune sont les suivantes : rue Saint-Josse du 1 au 83, la rue Charles VI du 1 au 5, la rue Amédée Lynen 18, la rue Amédée Lynen 25, la rue de la Ferme du 1 au 38, la rue de la Commune du 43 au 73, la rue Van Bommel 19, la rue Saint-Alphonse du 55 au 65, la rue du Chalet 13, la place Houwaert 7, 14 et 10.

Je ne vais pas revenir ici sur les grands principes d'aménagement, ce projet fait l'objet de nombreuses concertations dans le cadre du contrat de quartier, avec les riverains, les commerçants etc. Il ne s'agit pas d'un nouveau projet.

Il y a un second temps où nous avons rediscuté au niveau de la technique. Il y a ce jour le projet tel qu'il est déposé et se trouve actuellement à l'enquête publique, des remarques ont d'ailleurs déjà été formulées. Il s'en suivra une phase de concertation d'urbanisme et, *in fine*, nous l'espérons, de la délivrance d'un permis d'urbanisme.

M. Roekens : Un réaménagement partiel de la place est maintenu dans le projet ?

M. le Président : De manière liminaire, des budgets n'ont pas été prévus pour cela. Ce qui nous a été demandé, c'est de refaire des travaux de fond en comble place Houwaert, ce à quoi le Collège n'a pas accédé. Des travaux ont déjà eu lieu et ils ont déjà suffisamment éprouvé les commerçants et les riverains.

L'aménagement temporaire fait suite à plusieurs visites de terrain effectuées en 2016 des autorités communales ainsi que des services communaux : le service de rénovation urbaine, les travaux publics, la propreté et la signalisation. Nous avons eu, à ce moment là, de nombreuses demandes par rapport à la sécurisation du bus, aux jeux de ballon place Houwaert, aux problèmes de déchets et de rats place Bossuet. Suite à ces visites, nous avons souhaité répondre à ces remarques.

Ceci nous a amené à tailler les arbustes de la place Bossuet, à éradiquer la présence des rongeurs qui pullulaient à cet endroit et à réaménager provisoirement la place Houwaert. Vous l'avez vu, un travail important a été réalisé et celui-ci a reçu un bon accueil de la part des habitants. Depuis, ces nuisances sans cesse rappelées par les habitants ont disparu.

L'aménagement a un caractère temporaire en attendant le projet de rénovation plus important : axe Vert - rues Saint Josse, Commune, Ferme et place Houwaert dont la maîtrise d'ouvrage appartient à Beliris : nous n'avons pas la main, et pour lequel une demande de permis a été introduite par la Région.

Par rapport aux problèmes que vous avez soulevés : nous avons eu des retours des commerçants comme vous et allons mettre en place un groupe de travail afin d'analyser la meilleure solution pour permettre le chargement et le déchargement de marchandises. Si vous regardez de manière globale l'aménagement, celui-ci a permis l'installation de 10 grands poteaux munis de corbeilles à fleurs ainsi que de bacs à fleurs sur la place. Nous avons favorisé les commerces, les bacs à fleurs sont placés parallèlement à ceux-ci et nous pensons qu'à l'avenir, il serait possible que les commerçants puissent disposer d'une terrasse, ce qui amènerait encore davantage de convivialité à l'endroit.

Concernant les difficultés des commerçants, nous en sommes conscients et allons y apporter une réponse concertée avec ceux-ci et les services.

M. Mouhssin : Vous avez parlé de nuisances place Houwaert, quelles étaient-elles ?

M. le Président : Des problèmes de sécurité avec le bus et les jeux de ballon. Nous avons effectué un travail d'accompagnement des jeunes et instauré un dialogue. L'aménagement améliore de manière qualitative l'espace et permet aux gens de s'asseoir. Lorsque vous voyez ce beau banc circulaire autour du buste, cela permet aux gens de prendre possession de la place.

Ceci reste un aménagement provisoire qui fera l'objet d'adaptations indispensables.

Madame Genot : J'ai une demande au niveau de la sécurité, si les pompiers doivent venir secourir l'une ou l'autre personne. Leur accès est-il bien garanti ?

M. le Président : L'accès devant les commerces doit en tout temps être libre et les aménagements réalisés n'empêchent pas les pompiers de passer très facilement. C'est une question qui va continuer à alimenter la réflexion du groupe de travail.

Madame Genot : Il n'y a pas une terrasse qui bloque les pompiers ?

M. le Président : Cette question sur la terrasse est également au nombre des sujets abordés par le groupe de travail.

M. Mouhssin : Je vous propose de réaliser rapidement une zone de livraison provisoire afin de permettre aux commerçants de décharger leurs camions.

M. le Président : Je pense qu'il s'agit là d'un aménagement de qualité qui est reconnu par de nombreux habitants et commerçants. Certes, il y a encore des questions pour lesquelles nous devons continuer à travailler, c'est pour cela que j'ai précisé que nous sommes en constante adaptation.

Sur les pompiers, je tiens à dire que le passage qui est prévu devant les façades est un passage prévu dans le plan et il est évident que ce passage continue à être accessible aux pompiers.

M. Roekens : Qu'en est-il de l'interruption de l'itinéraire cyclable régional au niveau de cette place ? Une solution peut-elle être trouvée ? J'imagine que Bruxelles mobilité n'est pas ravie de la situation actuelle. Peut-on profiter de l'aménagement/réaménagement de la place afin de trouver une solution pour ces itinéraires cyclistes ?

M. le Président : Nous ne sommes pas demandeurs de suppression de places de parking sur la place.

M. Roekens : Non, mais il y a peut-être d'autres solutions.

M. le Président : M. Mouhssin est demandeur de places de livraisons, nous sommes à la recherche d'une solution équilibrée.

M. Roekens : Actuellement, les cyclistes roulent sur la place.

M. le Président : Il s'agit d'une demande qui était appuyée par Bruxelles-mobilité.

M. Mouhssin : Un panneau indiquant aux cyclistes qu'il s'agit d'une zone mixte serait nécessaire. En l'état, les cyclistes contreviennent au code de la route.

Le point 17 est traité à la fin du Conseil.

18. Interpellation de Mme Gabriela MARA, Conseillère communale, à M. Emir KIR, Bourgmestre, concernant « la guidance budgétaire à Saint-Josse» au Conseil communal du 24 avril 2017. (Complémentaire)

Madame Mara : Dans le cadre de sa note de politique générale 2012-2018, le Collège des Bourgmestre et échevins s'était engagé en vue d'un accompagnement social adapté aux besoins de chacun à « créer un service de guidance budgétaire pour accompagner les tennoodois et leur permettre de faire face aux difficultés consécutives à la crise financière et économique ».

Pouvez-vous me dire quelles sont les actions menées par la commune dans ce cadre ?

M. le Président : Fin 2013, soutenue par le programme de la politique des Grandes Villes du Gouvernement fédéral devenu, suite au transfert de compétences, le programme de la politique de la Ville du Gouvernement régional, la Commune a délégué à l'ASBL Maison de la Famille la mission de créer et d'organiser un service de guidance budgétaire.

La commune de Saint-Josse, a tenu à venir en aide à la population plus précarisée, en mettant sur pied un nouveau service de guidance budgétaire gratuit, rue de la Poste 51. Le service de guidance budgétaire est géré par une équipe de la Maison de la Famille et fonctionne sur rendez-vous individuel ou via des animations collectives thématiques visant à améliorer au quotidien la gestion financière d'un ménage.

Le but est de favoriser le bien-être social des habitants et le vivre-ensemble, la commune et la Maison de la Famille souhaitent apporter conjointement une aide utile aux ménages, familles, seniors qui veulent sortir ou absolument éviter à tout prix la spirale de l'endettement ou de la précarité.

Le service de Guidance budgétaire aide les personnes dans le besoin de différentes manières et propose deux types d'accompagnement :

Tout d'abord l'accompagnement social individuel. La personne endettée peut y trouver une aide pour améliorer sa gestion budgétaire de telle sorte qu'elle pourra arriver à un équilibre financier et une maîtrise de son budget familial et ou personnel en lui évitant de s'endetter davantage.

La personne pourra également être orientée vers un service de médiation de dettes, vers le CPAS ou tout autre service plus qualifié si nécessaire.

Il y a ensuite l'accompagnement social collectif. Il s'agit ici de maîtriser ses rentrées d'argent, son budget énergétique, son budget alimentaire... cela s'apprend. Le service de Guidance budgétaire propose des réunions, des rencontres, des échanges, des débats, des ateliers pratiques autour de différentes thématiques : comment gaspiller moins ? Comment économiser l'énergie ? Comment mieux gérer vos déplacements ? Comment acheter des produits alimentaires de saison ? etc.

Forte de son expérience et de son implantation dans le quartier nord, l'équipe du service de guidance budgétaire a présenté vendredi dernier ses pratiques visant à lutter contre la précarité et le surendettement.

19. Interpellation de Mme Dorah ILUNGA, Conseillère communale, à M. Mohammed JABOUR, Échevin de la Propreté concernant « la journée Propreté » au Conseil communal du 24 avril 2017. (Complémentaire)

Madame Ilunga : La semaine dernière la commune a organisé sa 4ème édition de la journée de mobilisation Propreté dans les rues de Saint-Josse-ten-Noode.

Un cortège de travailleurs de la propreté, d'habitants et des autorités communales ont déambulé dans les rues de 11h à 12h30. Ce convoi très animé était accompagné d'une fanfare.

C'était surtout l'occasion de saluer le courage et l'engagement sans faille du personnel du service propreté qui effectue un travail énorme chaque jour et de rappeler que faire de Saint-Josse une commune propre où il fait bon vivre reste l'affaire de tous : commune, habitants et visiteurs.

De gros moyens existent et ont été mis en place par le Collège pour atteindre cet objectif. Dès lors, je souhaiterais savoir :

- . Quels sont les moyens en personnel, en matériel et en véhicules ?
- . Quels sont les partenaires externes qui ont participé à cette journée ?

M. Mouhssin : Ce n'est peut-être qu'une impression, mais j'ai le sentiment d'observer une recrudescence des dépôts clandestins, notamment rue Traversière, et ce après plusieurs années d'amélioration générale de la propreté. Les chiffres confirment-ils cela ?

M. Jabour : La quatrième édition de la journée de mobilisation Propreté « nettoyage de printemps » a eu lieu à Saint-Josse ce jeudi 20 avril de 10h à 14h. Un moment convivial, qui encourageait les habitants à sortir les balais et les seaux d'eau plus régulièrement. Le cortège « Propreté », réunissant les travailleurs de la propreté, les habitants, les fonctionnaires et les autorités communales, a déambulé dans les rues de Saint-Josse entre 11h et 12h30.

En ce qui concerne les moyens mis en œuvre pour garder nos rues propres, je vous rappelle que la commune dispose de 60 personnes dont 12 ont été engagées en 2015. Notre commune procède au balayage des rues et parcs communaux 7j/7 dès 6h30 et jusqu'à 20h.

Nous avons placés 350 corbeilles publiques qui sont vidées quotidiennement et qui rendent notre commune plus propre.

Nous procédons également à des enlèvements d'encombrants à domicile et invitons tous les habitants à nous appeler afin d'atteindre le niveau de propreté maximal.

Nous disposons d'un parc à conteneurs, de canisites ainsi que de nombreuses bulles à verre

Nous procédons actuellement au remplacement des véhicules vieillissants : compacteurs, balayeuses et petit camion.

En ce qui concerne plus particulièrement les partenariats externes lors de la journée, le

convoi était accompagné des jeunes entrepreneurs d'Eco Street Communication, qui ont marqué le sol à l'aide de clean-tags de sensibilisation et de la fanfare de quartier fondée dans le cadre du Contrat de quartier durable Axe Louvain.

L'accent a été mis sur l'importance du tri des déchets, du respect de l'attribution des nouveaux jours de collecte modifiés depuis janvier 2017, sur la nouvelle collecte volontaire des déchets organiques. Les stands d'information, installés dans nos quartiers : rue Royale à proximité du Botanique et place Houwaert, ont mis à disposition la brochure trilingue « Propreté » ainsi que tous les numéros utiles pour se débarrasser gratuitement et proprement de ses encombrants : atelier-boutique « reSTICler », parcs à conteneurs, ...

Nous avons également lancé un appel pour sensibiliser de futurs ambassadeurs qui sont invités pour que les rues de Saint-Josse restent propres et assurer ainsi un véritable sentiment de sécurité sur le territoire de notre commune.

Les aînés de l'ASBL La Maison de la Famille ainsi qu'une quinzaine de jeunes, encadrés par les éducateurs de rue du service communal de Prévention, ont répondu présents en se chargeant du nettoyage de la rue de Liedekerke en matinée pour les premiers et de leur espace de jeu, le square du P'tit Boule après l'école, pour les suivants.

À peine l'activité terminée que nos aînés nous écrivaient pour se féliciter de cette initiative. Ils étaient très heureux d'avoir pu participer à cet événement qui crée des liens et renforce la cohésion sociale.

Enfin, un pique-nique géant a eu lieu sur le parvis de l'Église Saint-Josse et a clôturé cette journée.

Pour répondre à M. Mouhssin, nous n'avons pas observé d'augmentation des dépôts clandestins. Il arrive que Bruxelles-Propreté oublie de passer sur certains petits tronçons. Soit nous passons, soit nous leur demandons de repasser, ce qu'ils font alors dans les 24 heures. Il arrive alors que l'on confonde ces déchets en attente avec un dépôt clandestin, surtout si les sacs ont été éventrés.

M. Balsat : Chaque année des opérations « one shot » sont organisées afin de tenter de sensibiliser la population. Nous avons un service de balayeurs, qui est performant et qui nous coûte. À un moment donné, lorsque l'éducation permanente ne fonctionne pas, je pense qu'il est nécessaire de sévir. Je ne crains une frustration des balayeurs.

M. le Président : Nous pourrions à un moment aborder cette question de manière plus globale. Je tiens cependant à préciser que nous sanctionnons déjà les incivilités.

Lors de cette magnifique journée, le service de prévention a, avec des jeunes, nettoyé tout le P'tit Boule. Des jeunes de nos écoles ont —avec des personnes âgées au sein d'une association qui fait travailler les générations— nettoyé toute la rue Liedekerke.

20. Interpellation de M. Luc FREMAL, Conseiller communal, à M. Emir KIR,

Bourgmestre, concernant « l'inauguration des 41 nouvelles places en crèche » au Conseil communal du 24 avril 2017. (Complémentaire)

M. Fremal : Dans le cadre de sa note de politique générale 2012-2018, le Collège des Bourgmestre et Échevin(e)s s'était engagé à rendre les quartiers plus agréables à vivre en menant notamment une politique de rénovation des quartiers.

Vous y précisiez que les contrats de quartier étaient de puissants moteurs de revitalisation en raison notamment du fait que les budgets prévus étaient conséquents et provenaient aussi bien de la Région de Bruxelles-Capitale, de Beliris ainsi que de la Commune.

Au travers de ces contrats de quartiers, le Collège entendait améliorer et maintenir de nombreux logements de qualité et d'équipements de proximité tel que les crèches. Aujourd'hui cela est chose faite puisque 41 nouvelles places en crèche et 4 logements ont été créés à la rue de Liedekerke.

- Pouvez-vous me dire quelles sont les spécificités de ce chantier considérable ?
- Quel a été le budget total de ce projet ?
- Quand les portes des crèches ouvriront-elles ?

M. le Président : Vous avez totalement raison, c'est une avancée considérable dans l'accueil de la petite Enfance à Saint-Josse mais également au niveau du logement.

Ce sont deux crèches : l'une francophone, l'autre néerlandophone, ainsi que 4 logements qui voient le jour grâce à la collaboration entre la Région, la Cocof, les partenaires de la Petite Enfance et la Commune de Saint-Josse qui ont permis chacun à leur niveau de tenir les objectifs ambitieux de ce projet de proximité.

41 petits bouts de chou bénéficieront d'un encadrement professionnel et épanouissant dans un bâtiment flambant neuf de 2.000 m² cumulés.

La proximité des unités permettra malgré tout le dialogue intercommunautaire entre francophones et néerlandophones via un espace extérieur partagé, chacune étant par ailleurs gérée de manière autonome.

Une zone de stationnement a également été réaménagée en stationnement de courte durée. Cette zone permettra aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité sans encombrer la circulation de la rue de Liedekerke.

Quatre logements sont également créés : deux appartements d'une chambre ainsi qu'un appartement de 3 chambres aux étages et un plain-pied de 2 chambres adapté aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée ; le tout sur une surface cumulée d'environ 400m².

Une attention a été portée aux économies d'énergie avec des performances énergétiques modernes.

Le bureau d'étude et l'entrepreneur ont été particulièrement créatifs. En effet, au niveau du rez-de-chaussée, le projet propose une percée visuelle inédite entre l'espace public et l'intérieur de l'îlot ainsi qu'un lien direct privatif vers le Parc de Liedekerke attenant.

Il s'agit d'un projet exemplaire dont les réussites majeures, au-delà de la qualité du

bâtiment lui-même, se situent au niveau des délais et de la maîtrise financière. Pour rappel, ce projet de crèches et de logements s'est vu consacrer un budget total de 2.700.000 € dont près de 694.000 € ont été financés par la Cocof et le solde par la Région via la Direction de Rénovation Urbaine.

Les lieux ouvriront leurs portes au cours de cette année.

La Région bruxelloise manque cruellement de places de crèches et au niveau de ce Collège nous en avons fait notre priorité absolue. En une législature, nous allons quasiment pouvoir doubler le nombre de place en crèche et apporter une réponse aux attentes légitimes des familles.

Prochainement, nous accueillerons une crèche de 36 places dans le quartier Nord. Une étude sera également lancée afin d'accueillir une autre crèche de 50 places dans l'îlot Guy Cudell.

**17. Question orale posée par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.
(Complémentaire)**

M. Mouhssin : L'échevine Béatrice Meulemans a affirmé que « Il y a 122 nationalités à Saint-Josse ». Je souhaiterais savoir comment ce nombre a-t-il été défini, et avoir la liste des dites nationalités.

Madame Meulemans : Du registre national, il y en a d'ailleurs dorénavant 124 au 15 avril et la liste vous sera envoyée.

Fin de la séance publique à 21h30.